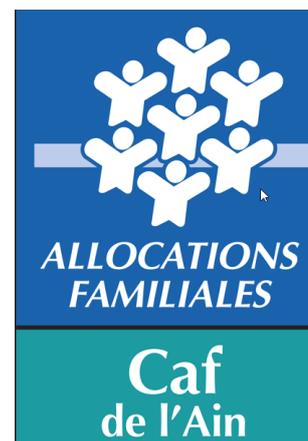


APPEL A PROJET REPIT PARENTAL ET FAMILIAL



INTRODUCTION

La branche Famille est un acteur majeur du soutien à la parentalité. Elle déploie une politique qui permet de développer et structurer des offres de services pour apporter des réponses aux besoins et préoccupations des parents.

La parentalité est reconnue sans contestation, comme un « métier » à la fois complexe et difficile. Le fait d'être parent comporte aujourd'hui ses propres facteurs de "stress" et une charge mentale qui peut être assez difficile à vivre pour certains parents. Certains moments clés, tels que la période périnatale et l'adolescence, sont communément identifiés comme étant des facteurs de risque.

Les changements sociologiques importants au cours des dernières décennies ont accru la pression sur les parents. L'évolution des structurations familiales et notamment la place accordée à l'enfant au sein de la famille, ainsi que l'émergence de nouvelles questions telles que l'accès aux réseaux sociaux, ont transformé « le métier de parent ». Les parents d'aujourd'hui font face à des injonctions permanentes, en lien avec l'augmentation des connaissances en médecine, en psychologie, en éducation, et à la diffusion de celles-ci par les réseaux sociaux.

De nombreuses recommandations en découlent avec la mise en valeur de « standards de parentalité » et une responsabilité importante laissée aux parents. Ils sont face à des discours de plus en plus normatifs sur ce que serait « la bonne parentalité » en rapport avec le concept « d'éducation ou parentalité positive ».

Ces différentes contraintes peuvent engendrer **un état d'épuisement tant physique qu'émotionnel : le burnout parental.**

L'épuisement parental est la première phase du burn-out. Les parents ont le sentiment d'être épuisés, vidés, "au bout du rouleau". Cet épuisement peut se manifester au niveau émotionnel (sentiment de

ne plus en pouvoir), cognitif (impression de ne plus arriver à réfléchir correctement) et/ou physique (grande fatigue).

Dès lors, la COG 2023-2027, de la branche Famille porte l'ambition de renforcer ses actions en matière de répit parental et familial qu'elle définit ainsi :

Le « répit parental » permet à un parent de bénéficier d'un temps, d'un moment à soi afin de lui permettre de souffler, de se ressourcer. D'une durée modulable, et selon des modalités opérationnelles souples et adaptées à chaque situation, il vise à prévenir le phénomène de « burn-out » ou d'épuisement parental.

La Caf de l'Ain dispose d'un fonds qu'elle souhaite mobiliser pour soutenir la fonction parentale fragilisée par les facteurs décrits ci-avant. Elle ambitionne de lancer un appel à projets innovant d'une offre de répit parental.

Le projet de la CAF s'articule autour de 4 axes, à savoir :

- Repérer/détecter
- Evaluer l'épuisement
- Orienter vers des ressources existantes pour un accompagnement individualisé et/ou collectif
- Développer des ressources d'accompagnement nouvelles

LES PORTEURS DE PROJET CIBLES

- Gestionnaire associatif ou privés à but non lucratif œuvrant sur le champ du soutien à la fonction parentale et justifiant d'une forte expérience dans ce champ
- Collectivités territoriales
- Etablissements médico-sociaux

Le candidat pourra développer l'ensemble des attendus du projet ou s'associer avec un partenaire pour une partie de ceux-ci.

1. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

La branche Famille a souhaité inscrire le développement du répit parental comme une ambition forte dans la convention d'objectifs et de gestion 2023_2027 et comme une réponse essentielle au soutien à l'exercice de la parentalité.

Dans ce cadre, un appel à projets pluriannuel et expérimental est lancé pour :

① Repérer et détecter

Mettre en place **une démarche d'aller vers** afin de repérer des familles en situation d'épuisement soit par le biais d'une équipe spécialisée et/ou par l'orientation via des partenaires et/ou une ligne téléphonique dédiée.

② Evaluer le niveau d'épuisement et mettre en place un plan d'action adapté

Utiliser un outil de mesure du niveau d'épuisement du ou des parents, adossé à un entretien individualisé. Pour information, un outil d'évaluation de l'épuisement parental est développé par la branche famille.

En fonction de ce diagnostic, **mettre en place un plan d'action** personnalisé, adapté et coconstruit avec le(s) parent(s).

③ Orienter vers les ressources existantes pour un accompagnement individualisé et/ou collectif

Proposer un accompagnement individuel dans un cadre sécurisant et convivial pour travailler la reprise de la confiance en son rôle parental, trouver sa juste place dans la famille, et retrouver un équilibre personnel (entretiens individuels, médiation, aide à la parentalité, activités de bien-être individuelles, appui aux activités du quotidien, soins psychologiques)

ET / ou

Mettre en place une offre de service collective : groupes de paroles ou d'échanges (présentiel et/ou digital), activités de loisirs et bien-être (sans la présence des enfants avec un mode de garde proposé) pour permettre aux parents d'avoir des échanges entre adultes, des activités de loisirs avec les enfants pour favoriser des moments privilégiés en famille et reconstruire le lien familial.

Cet objectif peut également s'appuyer sur les actions collectives d'échanges et d'entraides entre parents développées dans le cadre du FNP (Fonds National Parentalité).

Les ressources mobilisées **veilleront à promouvoir** les dispositifs financés par la Branche Famille.

④ Développer des ressources nouvelles d'accompagnements collectifs

Le développement d'un système d'entraide entre-parents s'appuyant notamment sur les outils numériques et réseaux sociaux pourra constituer l'un des points d'innovation attendus.

2. PERIMETRE DU PROJET ET PUBLIC CIBLE

Périmètre

Le projet peut avoir une dimension départementale mais peut également, dans le cadre de l'expérimentation, se développer sur un ou plusieurs territoires ciblés en fonction des besoins repérés.

Plan de montée en charge.

Expérimentation sur la fin de l'année 2025 et 2026. Cette période devra permettre le déploiement complet du projet.

Pérennisation à compter de l'année 2027.

Public cible

Cette subvention vise à soutenir les actions innovantes en direction de tous les parents concernés par de l'épuisement parental, avec **une attention particulière aux familles monoparentales.**

La Caf développant déjà des réponses spécifiques auprès des parents ayant un enfant porteur de handicap, ce public n'est pas ciblé dans cet appel à projet.

3. CONTENU DU PROJET A PRESENTER

Le projet présenté devra émerger à l'issue d'un diagnostic préalable.

Il devra contenir les points suivants au regard de l'action proposée :

- Les finalités et les objectifs,

- Le public et le périmètre ciblés,
- Le contenu et le déroulement y compris le calendrier de déploiement sur l'ensemble des attendus,
- Les moyens humains et les logistiques nécessaires
- Le pilotage
- La communication sur l'offre proposée
- Les partenariats et les coopérations mises en œuvre
- Les modalités d'évaluation,
- Le plan de financement.

4. CONVENTIONNEMENT & FINANCEMENT

Le projet devra présenter une analyse précise des dépenses et des frais de fonctionnement engagés dans l'action.

Un plafond maximal de dépenses annuelles en phase de pérennisation est établi à hauteur de 120 000 €. Les financements Caf sont limités à 80 % du coût total du projet.

Le projet retenu fera l'objet d'une convention de fonctionnement dites variable. La Caf versera un acompte de 70% de l'aide financière allouée, le solde sera versé à réception des pièces justificatives sous réserve que les objectifs définis dans la convention soient atteints. Celle-ci s'établira sur la base d'une convention par année civile pour les années 2025 et 2026 et sera renouvelée en convention pluriannuelle les années suivantes sous réserve de la validation des bilans transmis et dans la limite des budgets disponibles.

Les dépenses de personnel seront prises en compte dans le budget présenté dans la mesure où elles ne sont pas déjà financées par ailleurs par la Caf dans le cadre d'un équipement bénéficiaire de prestations de service ou tout autre dispositif déjà financé par la Caf.

5. CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection

- 70% Qualité du projet (couverture, intégralité des objectifs, pertinence du diagnostic)
- 10% Dimension innovation et de coopération
- 20% Viabilité du plan de financement

6.EVALUATION

L'évaluation du projet, conditionnant la poursuite ou pas de l'action, fera l'objet d'un dossier spécifique portant sur les attendus du projet :

- Description synthétique du projet réalisé
- Les actions phares
- L'implication, les moyens mobilisés
- Les partenariats mis en œuvre
- Les objectifs atteints
- Les objectifs non atteints, et les raisons de cette non-atteinte
- Le bilan qualitatif de l'opérateur
- Le bilan financier de l'action
- Suites envisagées et poursuite du projet

7.CALENDRIER

- Diffusion de l'appel à projet le 24 mars 2025
- Webinaire de présentation et d'échanges avec les porteurs potentiels le 31 mars à 10 heures
- Date butoir pour déposer les candidatures : 14 mai à 17 heures.